

Table des matières

1	::: ILE-DE-FRANCE	1
2	Gratuité des transports : Paris mobilise les chercheurs en vue d'un débat en 2019	2
3	La livraison fluviale en pleine croissance en Ile-de-France.....	4
4	Kolett, un nouveau service VTC réservé aux femmes	6
5	Impôt à la source : l'Elysée donne son feu vert à la réforme.....	7
6	Ce qui va changer avec l'impôt à la source pour les contribuables en 2019	8
7	La loi Pacte veut aider les entreprises à se développer et à innover	10
8	Bruno Le Maire : «Nous voulons bâtir la nouvelle prospérité française».....	12
9	Santé : Agnès Buzyn attendue sur sa capacité à réformer	14
10	Face à la concurrence, Free décroche et perd des abonnés.....	16
11	Scor entre en conflit avec Covéa, son premier actionnaire.....	17
12	Remaniement: Macron remet de l'ordre dans la Macronie	19
13	Nucléaire, loi mobilités... : les dossiers chauds de l'écologie laissés en cours par Hulot	21
14	La grande opération de charme de la Chine envers l'Afrique continue	22

1 **::: ILE-DE-FRANCE**

LES ECHOS – 05/09/2018

Emplois francs : un démarrage timide en Ile-de-France



Depuis le lancement du dispositif en avril, 200 contrats d'emplois francs ont été signés par des entreprises. Le démarrage se fait doucement et vise surtout les décrocheurs des quartiers sensibles.

Quelque 200 entreprises ont bénéficié des contrats emplois francs en Ile-de-France depuis avril. Ce dispositif vise à aider les demandeurs d'emploi dans les quartiers en difficulté. Cet été, la préfecture d'Ile-de-France a dressé un premier bilan en présence d'entreprises et de salariés bénéficiaires. La grande majorité des 200 contrats ont été signés en Seine-Saint-Denis.

« Nous n'avons pas de budget précis mais nous avons dépensé 300 millions d'euros pour l'instant sur ce dispositif » a déclaré Michel Cadot, préfet d'Ile-de-France. Le principe est le suivant : l'Etat verse à l'employeur 5.000 euros par an sur les 3 ans pour un CDI et 2.500 euros pour un CDD sur une période de 2 ans. L'objectif est de soutenir 10.000 emplois dans la région francilienne.

Quartiers classés en zone prioritaire

Sept territoires tests ont été choisis depuis avril, dont quatre en Ile-de-France - la Seine-Saint-Denis, Roissy Pays de France, Cergy-Pontoise, Grand Paris Sud - auxquels s'ajoutent Aix-en-Provence, Marseille et Angers. Soit 194 quartiers classés en zone prioritaire de la politique de la ville dans lesquels vivent 1,4 million d'habitants dont 200.000 demandeurs d'emploi. L'expérimentation prendra fin au 31 décembre 2018.

Pourquoi un démarrage aussi lent ? « *Même si ce mois de mai a été inactif, nous prévoyons d'atteindre les résultats escomptés. Nous avons mis en place un partenariat pour mutualiser nos efforts. Les demandeurs d'emploi peuvent être domiciliés en Ile-de-France ou partout en France* », détaille Catherine Adnot-Mallet, directrice Pôle emploi Ile-de-France. Sur le territoire, 30 à 40 % de jeunes de moins de 25 ans cherchent un emploi dans les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Réseaux associatifs

Il s'agit de baisser le taux de chômage dans ces zones qui avoisine 25 % (contre moins de 9 % pour la moyenne nationale). « *Le dispositif est bien connu du monde des entreprises et des PME, mais moins des petites structures. Dans chaque quartier, nous mettons du lien avec les réseaux associatifs* », précise Michel Cadot.

Les acteurs doivent travailler en réseau pour faciliter la montée en puissance du dispositif. « *Les entreprises recherchent les compétences adéquates, nous identifions leurs besoins, et nous leur proposons les emplois francs* », a expliqué Corinne Chérubini, directrice régionale des entreprises, du travail et de l'emploi au ministère du Travail.

Prochaine évaluation

Sur le terrain, les avis divergent. Si Olivier Klein, maire (PS) de Clichy-sous-Bois et président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), reconnaît « *l'utilité* » du nouveau dispositif qu'il juge « *plus ouvert que l'ancien* », il estime que les montants ne sont pas suffisants : « *L'aide financière va plutôt servir à la formation, et ne comble pas les difficultés créées par la disparition des emplois aidés notamment pour les associations.* »

De son côté, Bernard Nebout, directeur RSE de Manpower France, a regretté que le dispositif ne soit accessible qu'aux inscrits de Pôle emploi, ce qui écarte les personnes déconnectées des circuits traditionnels. Après ce premier bilan en demi-teinte, il reste encore quinze mois pour décider d'une généralisation ou non des emplois francs en 2020.

Ghizlaine Badri

LES ECHOS – 04/09/2018

2 Gratuité des transports : Paris mobilise les chercheurs en vue d'un débat en 2019



La Mairie va présenter le 12 octobre les premiers résultats des études de faisabilité. La présidente de région, Valérie Pécresse, se dit opposée à la gratuité des services publics.

Anne Hidalgo est prête à assumer de nouveaux débats sur les transports à Paris, mais cette fois sur des bases plus scientifiques. La maire socialiste a lancé en mars dernier le chantier de la gratuité des transports. Objectif : vérifier l'intérêt et la faisabilité d'une telle offre politique en amont des municipales de 2020. « *Je ne veux pas trancher cette question mais objectiver le débat* » avait-elle alors expliqué.

Colloque en octobre

Depuis, la Mairie a confié cette réflexion à plusieurs groupes de chercheurs. Le laboratoire d'innovation publique de Sciences Po est chargé de recenser toute la littérature sur le sujet. Il publiera une première mouture de son étude le 12 octobre prochain lors d'une journée organisée par la municipalité sur le projet, explique Emmanuel Grégoire, l'adjoint aux finances. Un appel à idées a également été lancé sur le site de la Ville en direction des universitaires, des habitants et plus d'une centaine de contributions a été enregistrée. Sciences Po mobilise également son université d'été avec Harvard.

Plusieurs scénarios de financement seront en parallèle effectués par les services municipaux. Emmanuel Grégoire explique être en discussion avec le député LR du Val-de-Marne, Gilles Carrez. Ce dernier étudie actuellement pour Matignon de nouveaux financements pour combler le budget du Grand Paris Express. La Mairie envisage les mêmes pistes : mobilisation supérieure du versement transport, de la taxe de séjour, de la taxe sur les bureaux.

Paniers de mobilité

La Mairie a souhaité étendre le débat plus largement à l'évolution des mobilités. « *Nous voulons anticiper la place que les transports publics peuvent prendre dans les innovations en cours, comme les flottes de véhicules en 'free floating' et plus tard les drones-taxis par exemple. Les transports publics ne se résument plus aux tramways ou aux bus* », précise Emmanuel Grégoire. Une équipe du Boston Consulting Group va notamment proposer des « paniers de mobilité » que les services publics pourraient proposer, combinant par exemple VTC et tramway.

10 milliards d'euros : Le coût des transports publics franciliens, payés par les usagers à hauteur de 3 milliards d'euros, et le reste par les entreprises.

Enfin la Mairie assure coopérer avec Jacques Rapoport, l'ancien patron de SNCF Réseau à qui la présidente LR de l'Ile-de-France, Valérie Pécresse, a confié une étude sur la gratuité suite à l'initiative de la maire de Paris. Alors que le travail de l'équipe régionale devrait sortir dans les semaines à venir, Valérie Pécresse a tenu vendredi dernier à clarifier dès à présent sa position : « *Je suis contre l'idée que tous les services publics doivent être gratuits. Le service public a un coût, si on ne paie pas ce coût alors on sera tenté de le dégrader.* » Une position qui compte : la région possède la majorité dans l'autorité organisatrice des transports Ile-de-France Mobilités.

Yves Crozet, professeur émérite à l'IEP de Lyon, au Laboratoire aménagement, économie, transports : « La gratuité des transports publics est un leurre » <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0302174061600-yves-crozet-p-la-gratuite-des-transports-publics-est-un-leurre-2201847.php>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MEDEF IDF : Gratuité des transports en Ile-de-France : qui va payer ? // <http://www.medef-idf.fr/communique-de-presse-du-medef-idf-gratuite-des-transports-en-ile-de-france-qui-va-payer/>

Matthieu Quiret

3 La livraison fluviale en pleine croissance en Ile-de-France



A l'image de l'enseigne Franprix depuis 2012, de nombreuses entreprises seraient prêtes à expérimenter la livraison par voie fluviale,

dont le boom annoncé implique tout de même de gros investissements et des infrastructures suffisantes.

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à envisager la « logistique fluviale » même si cela oblige à revoir la logistique. En 2017, la Seine a vu le trafic augmenter de 5 % en 2017.

Auparavant, la Seine voyait surtout passer des barges chargées de matériaux et de déblais de chantier, quelquefois de produits céréaliers. Mais des denrées alimentaires beaucoup moins, sinon les conteneurs à destination des magasins Franprix, rodés au fleuve depuis maintenant 6 ans (*lire ci-dessous*).

A plus petite échelle, pas sur la Seine mais sur les canaux du nord-est parisien, on trouve quelques petites barges indépendantes comme celle de l'association « Marché sur l'eau », qui fait le pari depuis 2011 d'acheminer ses paniers locavores via le canal de l'Ourcq au bassin de la Villette (XIX^e). Quant aux produits finis, si des distributeurs tâtent l'eau c'est encore très confidentiel : la livraison par voie fluviale est en pleine croissance, mais aussi en pleine expérimentation.

1 million de camions en moins sur les routes de la région

« De nombreuses entreprises sont désireuses de passer à la logistique fluviale », souligne une porte-parole des Ports de Paris-Haropa, (l'établissement public gestionnaire des installations portuaires et chargée du développement du trafic fluvial en Ile-de-France, NDLR), « mais cela nécessite de repenser totalement leur chaîne logistique, donc cela prend du temps ».

Ces derniers mois, Haropa-Ports de Paris accueille ainsi plusieurs expérimentations, qui pourraient alimenter le boom annoncé de la « logistique urbaine intrarégionale ». « En 2017, cette part du trafic de conteneurs (sur l'ensemble de la Seine) a augmenté de 14 % », précise la porte-parole. Le trafic francilien, lui, a cru de 5 %, tous trafics confondus (logistique urbaine, BTP...). « Cela fait plus de 1 million de camions en moins sur les routes d'Ile-de-France, et rien que pour Paris cela représente environ 20 000 t et 35 bateaux de commerce chaque jour... »

Enorme ou pas assez ? « La capacité en termes de navigation fluviale est importante, mais il faut aussi les aménagements portuaires adaptés », rappelle la représentante d'Haropa.

Ikea installe un entrepôt au port de Gennevilliers

Il en existe actuellement deux : celui de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), et celui de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), où le groupe Ikea installe un [entrepôt novateur](#) à double étage. Ses 50 000 m² approvisionneront Paris et l'Ouest francilien, et son accès direct aux infrastructures fluviales et ferroviaires du port devraient permettre au groupe de développer la livraison urbaine. Le futur magasin de la place de la Madeleine (IX^e), qui doit ouvrir à l'été 2019, sera-t-il approvisionné par la Seine ? « S'affranchir des contraintes liées à la circulation pour approvisionner Paris grâce à la proximité de la

Seine », était l'un des objectifs affichés par la direction d'Ikea en choisissant Gennevilliers. Pour autant « le projet logistique n'est pas encore finalisé », répond prudemment Haropa-Ports de Paris.

Les entreprises « désireuses de se lancer dans la distribution fluviale » doivent aussi compter avec les particularités de Paris, territoire contraint « où cette activité doit cohabiter avec la très importante activité de tourisme et de loisirs », rappelle la porte-parole. « Concilier tous les usages implique de faire preuve d'innovation et de créativité collective avec nos partenaires ». Dont les voies navigables de France, la mairie de Paris et la société du Grand Paris, dont les activités fluviales liées aux chantiers BTP ont grimpé de 16 % en 2017.

Tous les Franprix de la capitale déjà livrés par la Seine

La chorégraphie est réglée au cordeau, lancée chaque matin dès 5 heures et jusqu'en début d'après-midi. Sur le bitume, c'est le ballet des camions, dans l'air, celui d'un gigantesque lève-conteneurs : le « reach stacker », dont la mâchoire transbahute chaque énorme caisse métallique entre la barge et le plateau du poids lourd en attente.

Aussitôt chargé, aussitôt parti, la tournée peut commencer. Direction tous les quartiers de Paris, le plus tôt possible pour ceux où le trafic se densifie dès potron-minet. Cela dure plusieurs heures, jusqu'à déchargement complet des 800 t de produits secs embarqués sur la barge de 80 m.

Au total, 11 camions auront bouclé des rotations entre le port de la Bourdonnais (VII^e), à deux pas de la tour Eiffel, et les 300 magasins à livrer, pour la plupart dans Paris intra-muros, mais aussi un vingtaine à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

25 % d'émission de CO2 en moins

« Chaque camion parcourt une quarantaine de kilomètres par jour seulement, précise Stéphane Tuot, responsable de la logistique chez Franprix. A chaque tournée ce sont 20 palettes de produits secs, qui permettent d'approvisionner 2 à 4 magasins. L'objectif, c'est de réduire les distances au maximum. » Franprix ne finit pas encore ses livraisons au camion électrique mais « le parc a été renouvelé en 2016, avec un camion au gaz et les autres au diesel dernière génération, très peu polluant », assure le patron de la logistique.

Six ans après le lancement de la livraison des produits secs par voie fluviale, depuis son entrepôt de Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne), la filiale du groupe Casino savoure sa réussite : de 80 épicerie approvisionnées au début, l'ensemble de la capitale est aujourd'hui couvert. Y parvenir était la condition sine qua non pour rester compétitif et rentabiliser un transport fluvial plus écolo que la route, mais aussi plus coûteux. Défi relevé.

« Aujourd'hui cette logistique est à l'équilibre », se réjouit le responsable. Alors, à quand le frais ? « Ce ne serait pas rentable ni écologiquement intéressant, explique Stéphane Tuot. Notre entrepôt de frais est à Gonesse (Val-d'Oise), cela impliquerait de gros trajets en camions pour arriver au fleuve, donc ce ne serait pas intéressant. » En se « contentant » des produits secs, acheminés chaque soir en 3 heures de navigation sur la Seine puis déchargés au petit matin, la filiale du groupe Casino permet déjà de faire l'économie de 420 000 km de route par an. « Pour chacune de ces caisses de 20 palettes, ce sont 10 000 km par an, et au total 25 % d'émission de CO2 en moins. »

Elodie Soulié

LE PARISIEN – 05/09/2018

4 Kolett, un nouveau service VTC réservé aux femmes



L'application Kolett sera lancée le 12 septembre dans les 13 arrondissements parisiens les plus à l'Ouest

et dans les communes de Boulogne, Neuilly et Levallois.

Cette application 100% féminine sera lancée dans l'ouest parisien, avant de s'étendre sur le reste de la capitale puis la province. Objectif de départ : 3000 courses par mois.

Mesdames, mesdemoiselles, grâce à l'application Kolett vous pourrez dès son lancement, le 12 septembre, réserver un chauffeur à toute heure. Selon nos informations, ces nouveaux VTC dédiés à la gent féminine seront exclusivement conduits par des femmes. Un modèle calqué sur celui de « Femme au volant », lancé en 2015.

« Il m'est arrivé de sortir d'une soirée à une heure assez avancée et d'hésiter à prendre un taxi, explique Valérie Furcajg, la cofondatrice de l'application, rencontrée mardi au premier congrès des VTC à l'Espace Champperret à Paris (XVIIe). Dans ces situations, on n'a pas forcément envie de se retrouver seule dans une voiture avec un inconnu. Pas seulement pour une question de sécurité. Parfois aussi juste pour éviter certaines remarques. »

Âgée de 40 ans, elle a mis fin à 12 années d'activité professionnelle dans l'audit pour cofonder Kolett avec deux amis de longue date : Julien Lipkowicz, 38 ans dont 15 ans dans le marketing automobile et Laurent Kadoche, 42 ans, ancien broker à la City de Londres.

40 « chauffeures » déjà au volant

Emballé par le concept, le trio se lance dans le projet il y a un peu plus d'un an. « 95 % des chauffeurs VTC sont des hommes, constate Valérie. Il n'y a aucune raison qu'un tel déséquilibre perdure dans ce métier, qui peut aussi bien être exercé par des femmes. »

40 chauffeurs, ou « chauffeures » plutôt, ont déjà répondu présent. « Nous les avons recrutées d'abord grâce au bouche-à-oreille, raconte Julien Lipkowicz. Valérie a sa carte de chauffeure VTC. Comme elle est active dans des forums de discussions sur Internet, petit à petit, elle a fait passer le message. Puis des conductrices nous ont présenté des amies et l'équipe s'est agrandie progressivement. »

Les trois fondateurs espèrent doubler les effectifs rapidement afin de réaliser leur objectif de départ : 3 000 courses par mois, dans les 13 arrondissements parisiens les plus à l'ouest, ainsi que les communes de Boulogne, Neuilly et Levallois. « Mais nous comptons rapidement nous étendre dans les autres arrondissements, ainsi que d'autres villes, précise à son tour Laurent Kadoche. Et pourquoi pas dans d'autres pays. D'où le prénom Colette, qui nous plaisait beaucoup, mais que nous avons délibérément internationalisé. »

Des tarifs proches de ceux pratiqués par Uber

Et les tarifs ? Il n'y a pas de frais d'adhésion. Comptez 9 euros minimum par course, et un calcul dit « horokilométrique » (au temps et au kilomètre). Soit 1,20 euro de prise en charge auxquels s'ajoutent 0,31 euro/min et 1,20 euro/km.

« Nous avons pris pour base les tarifs moyens pratiqués par Uber, précise Julien. Mais nous prélevons une commission largement inférieure, de 15 %, quand notre concurrent américain est à 25 %. Les 10 % d'écart sont intégralement pour la poche de nos chauffeurs. »

Des services supplémentaires sont également proposés. Comme la présence systématique d'un siège enfant dans chaque voiture. Tous les bambins sont les bienvenus. Et les hommes ? « Oui, ils sont bien acceptés, tient à préciser Valérie dans un sourire. Mais uniquement s'ils sont accompagnés par une femme. »

LES VTC ORGANISENT LEUR PREMIER CONGRÈS

Comment développer sa clientèle ? Gérer sa flotte avec les derniers outils numériques ? Optimiser sa fiscalité ? Toutes ces questions sont abordées jusqu'à ce mercredi, au premier Congrès des VTC, à l'Espace Champperret, dans le XVII^e arrondissement de Paris.

L'occasion pour toute personne en recherche d'emploi, ou déjà chauffeur VTC, d'aller à la rencontre des 35 exposants, proposer sa candidature, élargir son réseau, assister à l'une ou l'autre des huit conférences organisées sur deux jours. « Ce congrès est une première en France, s'enthousiasme Yann Azran, 29 ans, à la tête d'Adon, une agence de conseil dédiée aux sociétés de transport, et organisateur du congrès. Un signe que le secteur s'est professionnalisé. »

Les constructeurs automobiles ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, et multiplient les partenariats avec des plates-formes de VTC. BMW, Mercedes, Jaguar Land Rover ou encore Kia, sont ainsi présents. 27 000 VTC travaillent aujourd'hui dans tout le pays, dont 19 000 en Ile-de-France.

Erwan Benezet

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 05/09/2018

5 Impôt à la source : l'Elysée donne son feu vert à la réforme



Après dix jours d'atermoiements, Emmanuel Macron a finalement décidé de maintenir l'entrée en vigueur du dispositif au 1er janvier 2019.

Le suspense aura duré jusqu'au bout. Il aura fallu attendre l'intervention d'Edouard Philippe au journal de « 20 Heures » de TF1 ce mardi soir pour connaître le verdict de l'Elysée sur [le prélèvement à la source](#). Le président de la République a finalement décidé de mener la réforme à son terme et de maintenir l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, avec quelques réaménagements pour apporter davantage de garanties aux contribuables en matière de trésorerie notamment. « *Nous voulions des garanties quant au bon déroulement de cette réforme et nous les avons reçues aujourd'hui* », a déclaré Edouard Philippe.

Cette décision met fin à [dix jours d'atermoiements](#), où alternaient des signaux de doutes du côté d'Emmanuel Macron et des déclarations retentissantes du ministre de l'Action et des Comptes publics, [Gérald Darmanin, qui ne cessait de dire que son administration était prête](#).

Les deux hommes se sont rencontrés mardi en fin de matinée, en présence du Premier ministre, Edouard Philippe. Cette réunion a duré une heure et demie et la discussion a été « *intense* », selon l'Elysée. A l'issue de cet échange, la décision n'était pas encore tranchée et Emmanuel Macron a « *demandé des clarifications et identifié des améliorations possibles* » à Gérald Darmanin.

Trésorerie des ménages

Les questionnements du chef de l'Etat concernaient surtout [l'impact de cette réforme sur la trésorerie des ménages](#). Un élément essentiel pour la perception qu'ont les Français de leur pouvoir d'achat, et donc pour la consommation en 2019. Bercy a donc concédé des aménagements sur la prise en compte des crédits d'impôt. Les contribuables bénéficiant d'un crédit d'impôt au titre de l'emploi à domicile, de la garde d'enfants, de l'hébergement en Ehad, des dons, ou de l'investissement locatif percevront le 15 janvier un acompte équivalent à 60% de l'avantage fiscal perçu l'année précédente. Pour les 8 à 9 millions de ménages concernés, cette solution sera bien plus avantageuse que ce qui était prévu initialement.

Une autre incertitude a été levée concernant les employés à domicile, pour qui la déclaration « tout en un » ne sera pas prête en janvier. Finalement, ceux-ci paieront, en septembre 2019 un acompte d'impôt sur leurs revenus de 2019, comme ils auraient dû payer leur solde d'IR si le prélèvement à la source n'avait pas lieu.

Dans l'entourage d'Emmanuel Macron, plusieurs voix se sont exprimées contre le prélèvement à la source, notamment celles du président du groupe En Marche à l'Assemblée, Richard Ferrand, et du délégué général du parti majoritaire, Christophe Castaner et de quelques « visiteurs du soir ». Ceux-ci ont souligné [le risque politique d'une telle bascule](#), alors même que les mesures de pouvoir d'achat (baisse de cotisations salariales) n'ont pas encore produit leurs effets.

La décision d'un report présentait elle aussi un [risque politique](#), vis-à-vis d'un électorat plutôt favorable à l'impôt à la source, et vis-à-vis de sa majorité qui a soutenu cette réforme.

Darmanin sort renforcé

Le ministre de l'Action et des comptes publics sort renforcé de cette confrontation, d'autant qu'il [avait pris un risque en assurant que la réforme se ferait en janvier](#), au moment où le président de la République évoquait un report. Cet épisode aura tout de même entaché la réputation du prélèvement à la source, même si cette notoriété soudaine peut aussi avoir des effets positifs. Il sera désormais difficile pour les Français de dire qu'ils n'en ont pas entendu parler. [Dans un sondage réalisé en juin](#), plus de 40 % d'entre eux se disaient mal informés.

L'autre conséquence de ce cafouillage, c'est que, s'il y a des bugs en série lors de la bascule, Emmanuel Macron se sera prémuni des critiques sur le fait qu'il n'aurait pas pris toutes les précautions pour que cette transition se fasse dans de bonnes conditions.

Prélèvement à la source : des entreprises très diversement préparées //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302206295525-prelevement-a-la-source-des-entreprises-tres-diversement-preparees-2202465.php>

Ingrid Feuerstein

LES ECHOS – 05/09/2018

6 Ce qui va changer avec l'impôt à la source pour les contribuables en

2019



+ VIDEO. A partir de janvier prochain, le prélèvement à la source confirmé ce mardi par Emmanuel Macron va entrer dans la vie des Français. Un changement qui va bousculer leurs habitudes fiscales.

Après [plusieurs journées d'atermoiements et de doutes](#) au sommet de l'Etat, le gouvernement a finalement décidé [d'appliquer comme prévu le prélèvement à la source dès janvier prochain](#). Cela ne changera pas les modalités de calcul de l'impôt sur le revenu pour les contribuables. Néanmoins cette réforme déjà en vigueur dans la quasi totalité des pays européens depuis de nombreuses années va bouleverser les habitudes des ménages.

Petite revue de ce qui attend les Français dans quatre mois :

- Un impôt contemporain des revenus

Finis les prélèvements mensuels sur 10 mois ou le versement par tiers provisionnel : à partir de janvier prochain, l'impôt sur le revenu (IR) sera prélevé directement chaque mois sur les salaires, les pensions, les indemnités maladie, chômage ou maternité des personnes imposables (environ la moitié des Français). Concrètement, les salariés concernés auront donc sur leur feuille de paie un salaire net de l'IR.

Cet impôt sera calculé sur la base des revenus de l'année en cours et non sur ceux de l'année précédente ou d'il y a deux ans, comme c'est le cas actuellement. Le taux d'imposition sera ajusté en cours d'année en fonction de la situation économique des contribuables, si bien qu'une déclaration de revenus sera toujours nécessaire au printemps. Il faudra également signaler dans les deux mois tout changement de situation personnelle (décès, mariage, divorce).

- Des garde-fous pour préserver la confidentialité

C'est [l'angle d'attaque d'un Jean-Luc Mélenchon](#) : le prélèvement à la source serait une réforme dangereuse car l'employeur pourrait décider des augmentations salariales en fonction de la situation financière des salariés telle qu'elle apparaîtrait à travers son taux d'imposition. De fait, le système fiscal français caractérisé par la familiarisation de l'impôt complique la transposition du prélèvement à la source par rapport à des pays où l'impôt est calculé sur une base individuelle.

Pour préserver la confidentialité, la loi prévoit des amendes en cas de divulgation d'informations fiscales. Autre garde-fou, [la possibilité de choisir entre trois taux](#) : le contribuable peut opter pour le taux « personnalisé » (celui résultant de sa déclaration de revenus) ou bien lui préférer le taux « individualisé » (si les deux conjoints d'un ménage ont un fort écart de revenus) voire le taux « neutre » (correspondant au barème d'un célibataire sans enfants). Les ménages faisant leur déclaration en ligne ont jusqu'au 15 septembre pour choisir leur taux.

- Un traitement spécifique pour les indépendants, les CDD et les employés à domicile

Pour les indépendants, le prélèvement à la source se fera par le biais d'acomptes tous les mois, calculés en fonction des revenus de l'année n-2 (pour les versements de janvier à août) et de l'année n-1 (pour les versements de septembre à décembre). Les chefs d'entreprise seront également soumis à ce régime

d'acompte. Concernant les salariés embauchés par un contrat court, c'est le taux neutre qui doit s'appliquer.

Enfin, pour les employés à domicile rémunérés par le biais de chèques emploi-service universel (Cesu) ou par la plate-forme Pajemploi, l'exécutif a préféré reporter la réforme d'un an, à 2020, à cause des difficultés de mise en place. Néanmoins, ils devront payer en 2019 un acompte d'impôt sur leurs revenus de 2019, afin de ne pas avoir à payer deux fois l'impôt en 2020.

- Un gain pour la trésorerie de la majorité des ménages

Le montant des impôts payés par les contribuables ne va pas changer avec le prélèvement à la source. Néanmoins, [ceux-ci devraient majoritairement tirer parti de la réforme en matière de trésorerie](#). C'est particulièrement vrai pour les ménages sans crédits d'impôts, qui payeront un douzième de leur impôt chaque mois jusqu'en décembre, alors que la totalité de l'impôt était payée soit en septembre (pour ceux aux tiers provisionnel) soit en octobre (pour les mensualisés). Il y aura donc moins d'argent avancé à l'Etat.

La situation est plus complexe pour ceux bénéficiant de crédits d'impôts qui ne peuvent être pris en compte dans le taux de prélèvement. Pour les crédits d'impôts dits récurrents (emploi à domicile, garde d'enfant), un acompte de 30 % versé en janvier avait été prévu de manière à contenter la majorité des contribuables concernés. Il sera finalement porté à 60 % et élargi à la réduction d'impôt pour hébergement en Ehpad, la réduction d'impôt pour les dons ou encore les réductions d'impôt pour investissement dans le logement intermédiaire.

- Un nouveau rôle pour les entreprises

Avec la réforme, l'impôt sur le revenu sera désormais collecté par les employeurs ou les organismes sociaux, avant d'être versé au Trésor. Cette situation alimente les critiques des représentants patronaux depuis que le gouvernement de François Hollande a lancé la réforme en 2015 : ils craignent un surcroît de travail et des coûts supplémentaires et redoutent de devenir l'interlocuteur fiscal des salariés. Des inquiétudes jugées exagérées par le gouvernement, [qui a toutefois prévu un dispositif spécial pour les TPE-PME](#) : les entreprises de moins de 20 salariés pourront recourir au système titre emploi service entreprise (Tese) mis en place pour le prélèvement des cotisations Urssaf, afin d'assurer le prélèvement à la source.

Vidéo - Impôts : oui, le prélèvement à la source va faciliter votre gestion de trésorerie. Voici pourquoi // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0302206387241-ce-qui-va-changer-avec-limpot-a-la-source-pour-les-contribuables-en-2019-2202256.php>

Renaud Honoré

LE FIGARO – 05/09/2018

7 La loi Pacte veut aider les entreprises à se développer et à innover



Le texte protéiforme porté par Bruno Le Maire commence à être examiné par la commission spéciale à l'Assemblée nationale. Il vise à doper le potentiel de croissance de l'Hexagone.

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (la loi Pacte) «ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir». C'est Bercy qui le dit. Il permettra même de créer «une nouvelle prospérité française», assure Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie qui le porte, dans une interview au *Figaro*. Le constat de départ - le même depuis des années - est simple: les entreprises françaises peinent à croître à la même cadence que chez nos voisins européens. La France compte 5800 entreprises de taille intermédiaire (ETI), contre 12.500 en Allemagne. Or ce sont ces entreprises qui ont le plus de moyens pour investir, qui vont à la conquête de nouveaux marchés. Bref, qui créent de l'emploi et de la croissance.

À vaste sujet, vaste loi. Du moins en tentant d'aborder le plus grand nombre d'aspects possibles pour soutenir l'activité des entreprises. «Et pour récompenser les salariés», insiste le ministre de l'Économie. Ce projet de loi - avec ses 4 chapitres et ses 73 articles -, Bruno Le Maire le défendra bec et ongles, après avoir eu du mal à imposer le texte dans le calendrier parlementaire du printemps. Comme Emmanuel Macron l'avait fait en 2015 pour sa loi Croissance, il participera à toutes les réunions de la commission spéciale créée pour examiner le texte dans le cadre d'une procédure accélérée et qui se réunit ce mercredi pour la première fois. Le débat dans l'Hémicycle, qui durera quinze jours, commencera à la fin du mois.

La CPME et le Medef sont pour

Guichet unique à l'export, réforme de l'épargne retraite, durée des soldes, expérimentation de véhicules autonomes, plateforme en ligne unique pour les formalités des entreprises, levée de fonds en cryptomonnaie, coup d'envoi des privatisations (ADP et Française des jeux), création d'un pôle financier public avec le rapprochement entre La Poste et la CDC... Toutes les mesures, qui n'ont parfois pas grand-chose à voir les unes avec les autres, seront passées au crible. Quelques-unes vont réellement simplifier la vie des entreprises: l'allègement des obligations liées aux seuils est la première d'entre elles. Le gouvernement va supprimer le seuil des 20 salariés.

Les entreprises auront en outre cinq ans avant d'être soumises aux obligations en cas de franchissement d'un seuil. Et ce, afin d'encourager les embauches. La CPME a applaudi la mesure, le Medef aussi. «C'est avec les entreprises que nous réussirons la transformation économique du pays, mais aussi en réconciliant les Français avec l'entreprise», indique Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès de Bruno Le Maire, qui va défendre une partie du texte avec lui.

Le projet de loi prévoit aussi de supprimer le forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que sur la participation et l'abondement employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés. Aujourd'hui, seuls 16 % des salariés des entreprises de moins de 50 salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale, rappelle Bercy.

Au gros chantier du projet de loi - qui ne va pas manquer de susciter du débat sur les bancs: la transformation de l'objet social de l'entreprise. Au grand dam du patronat, le Code civil sera modifié afin de renforcer «la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises». Et ce pour ne plus faire du profit le but unique d'une entreprise. «Je continue à penser que le Code civil, outil universel par excellence, n'était pas forcément le meilleur outil pour légiférer», a encore redit le nouveau président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, lors de l'Université d'été du mouvement la semaine dernière. Les entreprises préviennent en outre que c'est tout à fait le genre de dispositif qui rebute les investisseurs étrangers - ce que réfute Bruno Le Maire - et que le gouvernement, partant d'une bonne intention, pourrait in fine les priver de ressources financières.

Des effets concrets

Plusieurs milliers d'amendements ont été déposés. Le ministre de l'Économie s'attend à un débat musclé sur plusieurs points. Sur les cessions de participations publiques mais aussi sur les aspects qui touchent à des intérêts particuliers. Des amendements veulent ainsi revenir sur la fin du stage préalable

à l'installation des artisans ou modifier les seuils qui ont été définis pour la suppression de l'obligation de recourir à un commissaire aux comptes. D'autres veulent aller plus loin que le passage de 1 à 2 salariés administrateurs pour les conseils d'administrations de plus de huit membres. Ils risquent bien de ne pas être accueillis favorablement par le gouvernement!

L'essentiel pour l'exécutif: que ce texte ait des effets concrets sur l'économie. Pour en chiffrer les bénéfices, Bercy s'appuie sur une étude du Trésor encore confidentielle montrant que trois mesures essentielles (simplification des seuils, suppression du forfait social, réforme du droit des faillites) feront gagner de la productivité au pays et rapporteront 0,3 point de PIB à horizon 2025 puis 0,9 à long terme (environ 20 milliards d'euros de richesse potentielle supplémentaire). La réforme des seuils d'effectifs pourrait créer, à terme, 10 000 emplois, et celle du forfait social, 20.000.

Reste l'enjeu financier. «Le coût de ces mesures reste mesuré, de l'ordre de 0,1 point de PIB», écrit le Trésor dans cette étude que *Le Figaro* a pu consulter. Plus de 2 milliards d'euros, quand même. Pour le financer, Bercy s'est notamment engagé à baisser les aides aux entreprises. Un premier milliard devrait figurer dans le projet de loi de Finances qui sera présenté à la fin du mois.

LES ECHOS // Olivia Grégoire, députée En Marche et présidente de la commission spéciale chargée d'examiner la loi Pacte : « La loi Pacte n'est pas une loi Macron 2 » //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/0302204901364-olivia-gregoire-la-loi-pacte-nest-pas-une-loi-macron-2-2202456.php>

Marie Visot

LE FIGARO – 05/09/2018

8 Bruno Le Maire : «Nous voulons bâtir la nouvelle prospérité française»



INTERVIEW - Le ministre de l'Économie présente dans un entretien au *Figaro* le projet de loi Pacte, qui arrive ce mercredi devant la commission spéciale de l'Assemblée. Ce texte «ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir», affirme-t-il.

LE FIGARO. - Quel est votre objectif avec le projet de loi Pacte, dont l'examen en commission spéciale débute ce mercredi?

Bruno LE MAIRE. - Nous voulons bâtir une «nouvelle prospérité française». Les entreprises françaises vont bien: elles ont confiance et elles investissent davantage aujourd'hui. Mais elles pourraient être encore plus dynamiques, embaucher et investir plus. C'est pourquoi nous nous attaquons aux vrais obstacles: le financement, les seuils, la transmission notamment. [La loi Pacte](#) va donner aux entreprises les moyens de croître et à notre économie de prospérer.

Comment?

Nous allons faciliter la vie des entreprises et mieux récompenser les salariés. Les premières mesures attendues par les TPE et les PME concernent la simplification et l'[allègement des obligations liées aux](#)

[seuils sociaux](#) et fiscaux. Il n'y aura plus qu'un seul mode de calcul des seuils, et non quatre comme aujourd'hui. Ensuite, nous supprimons le seuil des 20 salariés et les obligations légales qui vont avec, à l'exception de celles liées aux travailleurs handicapés. C'est un allègement de charges d'un demi-milliard d'euros. Enfin, les entreprises auront désormais cinq ans pour s'adapter avant d'appliquer les obligations liées au franchissement d'un seuil. Elles pourront continuer à investir et embaucher, avec toute la souplesse nécessaire en cas de retournement de conjoncture. Nous levons aussi les obstacles au financement des entreprises: nos entreprises doivent se financer principalement en fonds propres et pas en dette. Pour cela, nous développerons l'épargne retraite et le PEA-PME. Les chefs d'entreprise auront tous les atouts pour investir et innover davantage, exporter et rivaliser avec les meilleurs produits mondiaux. La loi Pacte boostera notre économie.

Vous parlez aussi de récompenser les salariés...

Oui, car les salariés doivent toucher les fruits de leurs efforts. Notre philosophie est simple: le travail doit payer. Concrètement, cela se traduit par la suppression du forfait social de 20 % sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés. Ne resteront que la CSG et la CRDS sur le forfait social. Cette mesure doit nous permettre d'ici la fin du quinquennat de doubler le nombre de salariés qui bénéficient d'un accord d'intéressement dans les TPE et PME. Toutes les entreprises pourront télécharger un formulaire type leur permettant de signer dès janvier 2019 un accord d'intéressement avec leurs salariés. De plus, la transformation de l'épargne-retraite représentera aussi un avantage important pour les salariés: ils pourront changer d'entreprise en gardant le même produit d'épargne-retraite. Ils pourront sortir leur épargne pour financer leur logement principal. Ils pourront enfin choisir librement une sortie en rente ou en capital au moment du départ à la retraite. Simplicité et liberté, ce sont les maîtres-mots de cette transformation qui permettra enfin de développer l'épargne retraite dans notre pays.

Ne craignez-vous pas l'opposition du patronat à la révision du Code civil sur la définition de l'entreprise?

La [révision du Code civil](#) est nécessaire pour reconnaître le rôle social et environnemental des entreprises. L'entreprise ne peut plus se résumer à la seule recherche de profits. Les entreprises ont un rôle bien plus vaste: accélérer la transition énergétique, lutter contre le réchauffement climatique, faire une place à chacun dans notre société par le travail. Il est donc légitime et juste de reconnaître ce rôle. Certains disent que ça détournerait les investisseurs étrangers, je crois tout le contraire. Les investisseurs recherchent désormais des placements en accord avec les attentes des citoyens et le respect de l'environnement.

Regardez le succès de la finance verte, que nous portons avec le président de la République. La France est aujourd'hui un des pays les plus attractifs en Europe. Afficher notre volonté en matière sociale et environnementale la rendra encore plus attractive.

De quels amendements parlementaires êtes-vous prêts à discuter? Et lesquels refuserez-vous?

La majorité a fait un formidable travail autour notamment de la présidente et du rapporteur général de la commission spéciale, d'[Olivia Grégoire](#) et de Roland Lescure. De nombreux amendements déposés améliorent le texte. Je pense notamment à celui qui propose de faire de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) le régime de droit commun. Nous sommes ouverts à des amendements qui permettraient d'accélérer encore le développement et la croissance de nos entreprises. En revanche, nous sommes réservés sur tout ce qui complique ou qui encadre excessivement. Nous ne reviendrons pas, par exemple, sur la suppression du stage préalable à l'installation des artisans, ou sur la suppression de l'obligation de recourir à un commissaire aux comptes pour les petites entreprises.

Redoutez-vous que la question des cessions d'actifs enflamme le débat?

S'il doit y avoir un débat politique vif sur ce sujet, tant mieux! Les cessions envisagées priveraient-elles l'État des leviers nécessaires de politique économique et de régulation? Certainement pas. Nous les renforcerons dans la loi. Les [cessions d'Aéroports de Paris](#) et de [La Française des jeux](#) serviront à

financer l'innovation de rupture. C'est un choix politique clair et fort. Je ne crois pas à un État rentier qui touche des dividendes, je crois à un État investisseur qui prépare le futur de nos enfants. Si nous n'investissons pas massivement dans les technologies de rupture, nous perdrons notre indépendance technologique. Veut-on rouler dans des véhicules électriques avec des batteries chinoises ou avec des batteries françaises ou européennes? Nous avons perdu la bataille des panneaux solaires, ne perdons pas la guerre des nouvelles technologies: l'intelligence artificielle, les batteries électriques, les lanceurs spatiaux. Enfin, nous souhaitons associer les Français à ces cessions d'actifs. C'est pourquoi nous développerons un actionnariat populaire.

Vous attendez-vous à une obstruction de principe ou à une démarche constructive de l'opposition?

Que l'opposition soit au rendez-vous et qu'elle fasse des propositions crédibles! Car l'enjeu, à terme, est de sortir du chômage de masse et de la croissance affaiblie par une dépense publique et une dette trop lourdes. L'année dernière, nous avons eu des débats de grande qualité, y compris avec ceux qui à l'Assemblée nationale refusent l'économie de marché. Je n'ai pas peur des débats musclés: je défendrai le projet pour lequel le président de la République a été élu. Et si les Républicains parviennent à nous faire comprendre leur programme économique, tant mieux! Parce que pour l'instant, c'est confusion à tous les étages: entre ceux qui proposent de revaloriser le smic de 20 % et ceux qui refusent de voter la moindre réduction de dépense publique, j'ai du mal à m'y retrouver.

Êtes- vous inquiet du ralentissement actuel de la croissance?

Non. Notre croissance autour de 1,7 % est solide et reste à un niveau élevé. C'est près d'un point de plus que la moyenne des années 2008-2017. Mais nous ne sommes pas condamnés à faire moins que nos partenaires européens. Il faut donc renforcer nos entreprises. D'autant plus que les menaces sur la croissance mondiale sont réelles: risque de guerre commerciale et incertitudes en Europe en particulier.

L'affaiblissement de la croissance complique toutefois la construction du budget 2019, que vous devez présenter à la fin du mois...

Tout ce qui affaiblit la croissance complique évidemment l'équation budgétaire. Mais nous tiendrons le cap de la restauration de nos finances publiques. Il n'y aura pas de rétablissement de notre compétitivité et de croissance durable sans des finances publiques bien tenues.

Loi Pacte: les avertissements du Conseil d'État à l'exécutif //

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/09/04/20002-20180904ARTFIG00237-loi-pacte-les-avertissements-du-conseil-d-etat-a-l-executif.php>

Anne de Guigné, Marc Landré, Jacques-Olivier Martin et Marie Visot

LE FIGARO – 05/09/2018

9 Santé : Agnès Buzyn attendue sur sa capacité à réformer



La Fédération hospitalière de France réclame à la ministre des mesures fortes, améliorant la pertinence des actes.

«Il y a urgence à renforcer l'attractivité des carrières médicales», alerte Frédéric Valletoux, président de la Fédération hospitalière de France (FHF), alors que le gouvernement doit présenter mi-septembre sa grande [réforme du système de santé](#). «Sans médecins, le système ne peut fonctionner!», martèle le président de la FHF, rappelant le taux de vacance important (27,4 %) pour les postes de praticiens hospitaliers à temps plein.

Car la France fait face à un paradoxe: les patients ne trouvent plus de médecins, renoncent à se soigner [face aux «déserts médicaux» qui se multiplient](#), alors que dans le même temps [le numerus clausus brise la vocation de nombreux étudiants](#), et que l'hôpital doit faire face à l'afflux de patients sans en avoir les moyens ni financiers ni humains.

«Aujourd'hui 64,6 % des départements voient simultanément leur nombre de passages aux urgences augmenter et leur nombre de médecins généralistes baisser. La corrélation est évidente. On se retrouve avec des patients aux urgences qui n'ont rien à y faire», poursuit Frédéric Valletoux, notant que la fréquentation des urgences ne donnant pas lieu à une hospitalisation a encore augmenté de 7 % au premier semestre. «C'est un [dysfonctionnement majeur du système](#) qu'il faut casser», alerte-t-il, rappelant que [le budget de la Sécu 2018 contraint l'hôpital à réaliser 1,6 milliard d'euros d'économies cette année](#), «un plan d'économies qu'il ne fera pas car il n'est pas en capacité de le faire».

Très attendue, la réforme de la santé - qui doit englober à la fois la médecine de ville et l'hôpital pour mieux les coordonner - se focalise sur cinq chantiers: la pertinence des actes, la qualité des soins, les ressources humaines, le numérique et les territoires. Mais la méthode laisse circonspect. «Pour l'heure, nous n'avons pas de son, pas d'image. Il paraît que la concertation a eu lieu, mais nous n'y avons pas participé», s'est étonné Frédéric Valletoux... avant de recevoir en direct, quelques minutes après, un SMS lui donnant rendez-vous avec la ministre, Agnès Buzyn, le 12 septembre!

«40 à 60 milliards d'économies»

«La ministre évoque 30 % d'actes inutiles. Soit! C'est un débat qui peut concerner nos pratiques. Mais nous n'avons pas peur. Qu'on réforme! Cela fera 40 à 60 milliards d'euros d'économies à réinjecter là où on en a besoin», poursuit Frédéric Valletoux.

Cartes à l'appui, la FHF a publié lundi une enquête révélant «des écarts majeurs entre régions, qui confirment l'ampleur du recours aux actes inutiles», dans les établissements privés et publics, pour trois actes courants que sont la chirurgie du canal carpien (écart de 1,1 à 3,6 pour 1000 habitants), l'arthroscopie du genou (de 1,6 à 4,3) et la coronarographie (de 3,6 à 9,9). «Rien ne permet d'expliquer de tels écarts entre les régions. La pertinence des actes doit être la boussole de la réforme», insiste Frédéric Valletoux.

Attendant une réforme «volontariste et ambitieuse», les hôpitaux publics incitent les pouvoirs publics à «enfin ouvrir le chapitre des solutions». S'inspirant du Québec, la FHF va lancer à l'automne une expérimentation de grande ampleur sur le diabète dans cinq territoires (régions de Quimper, Douai, Niort, l'Aube et la Haute-Saône). Objectif: démontrer qu'il est possible, grâce à une meilleure coordination entre la ville et l'hôpital, de mieux prendre en charge les populations tout en réduisant les coûts. «Par exemple, dans le Douaisis, 43 % des personnes hospitalisées pour un diabète souffrent d'obésité. Repérer cette obésité et la prendre en charge en amont grâce à une action coordonnée, c'est mieux pour le patient et c'est aussi moins coûteux pour le système de santé», conclut Antoine Malone, directeur du projet à la FHF. À suivre.

Marie-Cécile Renault

10 Face à la concurrence, Free décroche et perd des abonnés



Sur le premier semestre de l'année, Free a perdu 47 000 abonnés dans l'Internet fixe et 70 000 de moins sur le mobile.

L'opérateur a perdu 117 000 abonnés au premier semestre, alors que Bouygues, Orange et SFR en ont gagné. Une première. Pour se relancer, il promet l'arrivée prochaine d'une nouvelle box.

Le bateau tangue sévèrement, mais le moral reste au beau fixe chez [Free](#). On espérait voir Xavier Niel, ce mardi matin, lors de la présentation des résultats trimestriels d'Iliad, maison mère de Free, mais le patron fondateur a préféré déléguer à son directeur général nommé en mai dernier, Thomas Reynaud, la tâche de commenter des résultats semestriels que l'on savait d'avance mauvais.

« Je vais être transparent, a commencé le nouveau patron : les résultats du premier semestre sont décevants, c'est une première dans l'histoire de Free. » Et de détailler : « 47 000 abonnés de moins dans l'Internet fixe et 70 000 de moins sur le mobile. » Là, a-t-il précisé, « il s'agit exclusivement d'abonnés à 0 ou 2 euros par mois ».

Des chiffres décevants malgré le fait que pour les abonnés à 15,99 et 19,99 euros, « on a gagné 500 000 abonnés ». Ce qui a permis de préserver le chiffre d'affaires (2,4 milliards d'euros).

200 000 abonnés mobile en moins au 2e trimestre

Le vrai souci, c'est la tendance. Si Free a gagné 130 000 abonnés mobile les trois premiers mois de l'année, il en a perdu 200 000 les trois mois suivants. Alors qu'au même moment, Bouygues en gagnait 539 000, SFR 224 000 et Orange plus d'un million.

La faute à qui, à quoi ? « On a sous-estimé le poids des promotions de nos concurrents et on a tardé à lancer la future Freebox », concède Thomas Reynaud qui ne s'est pas étendu sur le fait que c'est bien Free qui a lancé dès son arrivée en 2012 la guerre des prix, puis celle des ventes privées à prix bradés.

« Mais les fondamentaux sont bons : peu de dette, capacité d'autofinancement toujours élevée... Et une rentabilité en hausse de 20 millions d'euros », a tenté de rassurer le nouveau directeur financier, Nicolas Jaeger. Surtout, en juillet et août les recrutements d'abonnés sont repartis à la hausse, « preuve de la solidité de la marque ». Et Thomas Reynaud d'enfoncer le clou : « Nous sommes au début d'un nouveau cycle de croissance. »

Une nouvelle Freebox pour la reconquête ?

Un nouveau cycle qui s'appuie sur l'arrivée « d'ici quelques semaines » de [la future Freebox attendue](#) depuis le début d'année. « Du jamais-vu », promettent les dirigeants d'Iliad. Mais à bien lire le dossier de presse, il se pourrait qu'il n'y ait pas une, mais plusieurs Freebox, histoire de ratisser plus large.

Autre stratégie de relance : [la reconquête des abonnés](#) : « On n'a pas assez prêté attention aux abonnés qui partaient, on n'a pas essayé de les convaincre de rester », détaille le directeur général.

Enfin, l'opérateur veut rattraper son retard dans le déploiement de son réseau mobile et annonce « 15 000 sites d'antennes au début 2019 ». Mais selon l'Agence nationale des fréquences (ANFR), fin juillet Free était encore très en retard, ne comptant que 11 000 sites d'antennes 4G actifs contre 16 000 pour ses concurrents. Une faiblesse qui explique peut-être aussi les résultats de Free.

Enfin, côté fixe, Free mise sur la fibre pour se relancer : l'opérateur comptera 10 millions de prises à la fin 2018 et espère bien convaincre ses clients ADSL de basculer vers le très haut débit fixe et de gagner d'ici la fin d'année « 300 à 500 000 abonnés à la fibre ».

Rémunération quadruplée pour les dirigeants

Tout ceci sera-t-il suffisant pour relancer la machine à cash et convaincre les investisseurs ? Thomas Reynaud en est « convaincu ». Mais en un an, l'action Iliad est passée de 220 euros à 116 euros, malgré un rebond de 7 % ce mardi.

Depuis janvier sa valeur boursière a fondu de 41 %. Ce qui n'a pas empêché le groupe de multiplier par quatre la rémunération des dirigeants en 2018, passant ainsi de 1 à 4 millions d'euros par an. « Cette hausse est étalée sur six ans », justifie Thomas Reynaud.

Daniel Rosenweg

LE FIGARO – 05/09/2018

11 Scor entre en conflit avec Covéa, son premier actionnaire



La maison mère de MMA, Maaf et GMF a tenté de lancer une offre amicale sur Scor pour créer un champion français de l'assurance. Si Scor l'a aussitôt rejetée, Covéa réaffirme son intérêt.

Coup de théâtre dans l'assurance. Le groupe mutualiste Covéa, poids lourd de l'assurance avec ses marques MMA, Maaf et GMF, a officialisé mardi le fait qu'il a formulé une offre amicale pour racheter le réassureur Scor. [Mais celui-ci l'a rejetée](#). Cette annonce intervient à la veille d'une réunion d'investisseurs de Scor et à quelques jours de la rencontre annuelle des réassureurs à Monaco, où les prochains contrats seront négociés.

Le 24 août, Covéa, premier actionnaire de Scor, avec un peu plus de 8 % du capital, a adressé par courrier au président du conseil d'administration une proposition amicale en vue d'acquérir la totalité de son capital. Le groupe mutualiste, dont le patron, Thierry Derez, siège au conseil du réassureur, proposait d'acquérir en numéraire les actions de Scor au prix unitaire de 43 euros, soit environ une prime de 30 % par rapport au cours moyen du réassureur ces trois derniers mois et de 21 % par rapport à celui de clôture de lundi. Ce qui valorise Scor à 8,3 milliards d'euros!

En 2016, lorsqu'il a racheté près de 6 % du capital de Scor à l'assureur japonais Sompo, [Covéa](#) s'est engagé (standstill) à ne pas détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote du réassureur jusqu'en avril 2019, à moins d'obtenir l'accord de la société. Qu'il n'a pas obtenu. Le 30 août, les administrateurs de Scor ont décliné l'offre à l'unanimité, refusant d'engager des discussions sur le sujet. «Le conseil d'administration, indique Scor, a examiné en détail les termes et conditions de cette proposition non

sollicitée et a conclu qu'elle était fondamentalement incompatible avec la stratégie d'indépendance de Scor, qui est un facteur clé de son développement. Dans ces conditions, tout projet d'offre publique serait réputé hostile.» Covéa, conseillé notamment par Rothschild & Co, a pris acte de cette décision et a retiré son offre, sans pour autant s'avouer vaincu. De fait, mardi, il a réaffirmé «son intérêt pour une opération amicale avec Scor», assurant que son projet était financé sur ressources propres et par endettement sécurisé auprès des banques Barclays et Credit Suisse.

«Le groupe ne veut pas devenir une filiale de Covéa, une mutuelle sans réelle expérience internationale et sans expertise dans la réassurance», explique au *Figaro* Denis Kessler, PDG de Scor. Il se dit surpris d'avoir reçu une telle demande malgré l'engagement de Covéa. «Il n'existe aucun projet industriel derrière leur proposition, ajoute-t-il. Nous n'avons aucunement besoin de nous adosser à un groupe d'assurances: Scor se situe dans les premiers rangs mondiaux de la réassurance avec la meilleure notation, est très solvable, se développe rapidement et est rentable.»

Sous la houlette de Denis Kessler, Scor, qui avait frôlé la faillite au début des années 2000 après les attentats du World Trade Center, a mené au pas de charge une profonde réorganisation. Le groupe, qui emploie 2 800 salariés, revendique désormais la place de quatrième réassureur mondial, présent dans 160 pays, avec une forte présence dans la réassurance-vie. De son côté, Covéa, réalise 90 % de son activité d'assurance en France (11,5 millions de clients et sociétaires) et compte 21.000 salariés.

Le prix proposé par l'assureur mutualiste, qui a les moyens de ses ambitions, n'a pas été considéré comme assez élevé par les administrateurs de Scor. « Il ne correspond ni à la valeur intrinsèque ni à la valeur stratégique de la société», estime Denis Kessler. Selon les analystes du courtier de Jefferies, Scor vaudrait plutôt entre 45 et 46 euros par action, soit près de 9 milliards d'euros.

Cette tentative de rapprochement intervient dans un secteur en pleine concentration, y compris désormais entre assureurs et réassureurs. En janvier, l'assureur américain [AIG a mis la main sur le réassureur Validus](#) pour plus de 5 milliards de dollars. Quelques semaines plus tard, [Axa a créé la surprise en reprenant l'assureur et réassureur bermudien XL](#), pour plus de 12 milliards d'euros. «On s'aperçoit que la frontière historique entre réassureurs et assureurs a tendance à s'émousser, estime Marc-Philippe Juilliard, directeur chez S&P Global Ratings. Des assureurs qui historiquement avaient pu choisir de se concentrer sur le marché de l'assurance primaire trouvent désormais de l'intérêt à avoir ces deux activités sous le même toit pour se positionner sur différents maillons de la chaîne de valeur et diversifier leur exposition aux risques.»

Si un jour il se réalisait, le mariage entre Covéa et Scor donnerait naissance à un nouveau champion mondial de l'assurance diversifiée, sur le modèle du groupe allemand Talanx-Hannover Re, pesant plus de 30 milliards d'euros de primes. L'ensemble deviendrait le deuxième groupe français et le sixième groupe européen d'assurance-réassurance diversifié. L'action Scor s'est envolée mardi de 9,53 %, à 38,83 euros. Et ce n'est peut-être pas fini, selon ce que décidera Covéa lorsqu'il sera libéré de son engagement de standstill en avril 2019.

Danièle Guinot

::: POLITIQUE

L'OPINION – 05/09/2018

12 Remaniement: Macron remet de l'ordre dans la Macronie



En nommant François de Rugy ministre de la Transition écologique, Emmanuel Macron fait d'une pierre deux coups : il remplace Nicolas Hulot et s'épargne une crise qui s'annonçait ravageuse au sein de sa majorité

Le président de l'Assemblée nationale François de Rugy a été nommé mardi ministre de la Transition écologique pour succéder à Nicolas Hulot, dans un remaniement restreint, qui voit également l'ancienne nageuse Roxana Maracineanu remplacer la ministre des Sports Laura Flessel.

Confronté à la démission de ses deux ministres les plus populaires, le Président en a profité pour... régler les problèmes internes à sa famille politique. Comme le faisaient avant lui François Hollande ou Nicolas Sarkozy. « Ce n'est pas grandiose, ce remaniement, commente l'un de ses soutiens déçus. Ce n'est pas la charge de Murat à Eylau ! »

La crise couvait depuis des mois, à l'Assemblée nationale, entre Richard Ferrand, président du groupe LREM, proche d'Emmanuel Macron, et François de Rugy, président de l'Assemblée nationale, qui n'a jamais été du premier cercle macroniste. Contraint de démissionner de son poste de ministre de la Cohésion des territoires un mois après sa nomination, suite à sa mise en cause dans l'affaire des Mutuelles de Bretagne, Richard Ferrand, a dû se contenter, au début du quinquennat, du poste ingrat de président du groupe LREM. Et rêve de devenir le quatrième personnage de l'Etat.

Dès le début de la législature, l'élu breton a donc fait adopter par le groupe LREM le principe du renouvellement à mi-mandat de l'ensemble des postes à responsabilités (présidences de commission, etc.). Objectif : **contraindre François de Rugy, président de l'Assemblée**, à remettre son poste en jeu à cette occasion.

Mais très vite après son élection, François de Rugy rappelait les termes de la Constitution, laquelle précise que le Président de l'Assemblée nationale est élu pour cinq ans. Laissant entendre qu'il ne remettrait pas son siège en jeu.

Exfiltration. En nommant François de Rugy ministre, Emmanuel Macron éteint donc la crise qui promettait d'affliger la Macronie d'ici l'automne 2019. « C'est une exfiltration par le haut, qui permet à Ferrand de s'offrir un palais national », résume un ancien collègue socialiste de l'élu breton. Ce dernier a d'ailleurs fait immédiatement connaître sa candidature au perchoir. « Finalement, Macron est comme les autres, il défend ses amis », découvrait mardi, amusé, un député Nouvelle Gauche.

Il est vrai par ailleurs que **François de Rugy n'était pas, initialement, le choix d'Emmanuel Macron pour la présidence de l'Assemblée**, qui aurait préféré, disait-on à l'époque, voir une femme à ce poste. Et que la prestation de l'élu nantais au perchoir n'a guère convaincu, depuis quinze mois, le chef de l'Etat. « Il a été horrifié de ce qu'il s'est passé à l'Assemblée pendant l'affaire Benalla, confie un député LREM. Les trois jours de happening qui ont bloqué la révision constitutionnelle et la création d'une commission d'enquête l'ont rendu fou furieux ».

Enfin, pour convaincre son ami Président d'« exfiltrer » son rival, Richard Ferrand n'aura sans doute pas manqué de faire état des relations exécrables du président de l'Assemblée avec La France insoumise, de sa raideur avec les députés (qualifiés de « multirécidivistes de l'absence » en février), de son fonctionnement « clanique », de son affrontement avec un de ses proches, Florent Bachelier, questeur de l'Assemblée.

La défiance s'était par ailleurs franchement installée entre le château et l'hôtel de Lassay, [au cours des discussions entre l'exécutif et le Parlement sur la révision constitutionnelle](#), sur laquelle François de Rugy a tenté de faire entendre sa propre petite musique. Opposé à la limitation du droit d'amendement parlementaire, le président de l'Assemblée a ainsi appelé le gouvernement, en juin, à « mettre de l'ordre dans l'ordre du jour ». Un véritable affront en Macronie...

Ecologiste réformiste. L'histoire ne dit pas – encore — si François de Rugy, qui rêvait de devenir ministre sous François Hollande, souhaitait réellement entrer dans le gouvernement d'Edouard Philippe. « Je ne suis candidat à rien, affirmait-il au micro de RTL le 30 août. Je suis président de l'Assemblée nationale, depuis à peine plus d'un an, et j'entends poursuivre mon action à l'Assemblée nationale ». On a connu acte de candidature plus enthousiaste. « Mais il ne pouvait pas refuser », assure l'un de ses amis.

Authentique militant écolo, opposé à la « dérive gauchiste » de ses camarades, ancien adjoint aux Transports de Jean-Marc Ayrault à la mairie de Nantes, ancien candidat à la primaire citoyenne de 2017 (3,8 % des voix), rallié à Emmanuel Macron un mois plus tard, François de Rugy, très éloigné de l'idéalisme d'un Nicolas Hulot, est un écologiste réformiste. « C'est un profil pragmatique à la Ségolène Royal, juge l'un de ceux qui l'ont pratiqué. Il est sincèrement écolo, mais il a l'échine assez souple pour passer des compromis. Il a le savoir-faire politique que n'a pas Hulot ».

Emmanuel Macron a donc fait le choix d'un professionnel de la politique pour remplacer Nicolas Hulot. Il n'avait sans doute pas d'autre possibilité. [L'écologiste Pascal Canfin, directeur général du WWF France, ancien ministre délégué au Développement](#), faisait savoir sur Twitter mardi après-midi qu'il avait eu des « échanges avec l'exécutif » jusqu'à lundi soir, laissant entendre qu'il avait décliné l'offre d'entrer au gouvernement.

S'il souhaitait initialement se limiter au remplacement de son ministre de la Transition écologique, Emmanuel Macron a également profité de [l'occasion pour pousser vers la sortie sa ministre des Sports Laura Flessel](#). L'ancienne championne olympique d'escrime, qui cristallisait les critiques du monde sportif, évoque des « raisons personnelles » pour justifier son départ. Mais selon *Mediapart*, le fisc a récemment saisi la Commission des infractions fiscales (CIF) après avoir découvert des manquements déclaratifs de la ministre concernant la société Flessel & Co, gérée par son mari, qui exploite le droit à l'image de l'ancienne championne. Des poursuites judiciaires devraient être déclenchées.

On peut voir un peu ce que l'on veut dans ce remaniement restreint : la volonté de ne pas créer de bouleversement politique, dans une rentrée déjà très compliquée pour le chef de l'Etat ; mais aussi une incapacité à élargir son dispositif. Un souci de cohérence et d'efficacité : François de Rugy ne conditionne pas son action en matière de transition écologique à un changement de modèle de développement ; mais aussi une volonté d'avoir un gouvernement davantage à sa main.

Il est en tout cas peu probable que ces nominations aient le moindre impact dans l'opinion, alors qu'Emmanuel Macron est à son plus bas historique (31 % dans le dernier baromètre IFOP-*Paris Match*). « Le problème n'est pas dans le casting gouvernemental, donc la solution ne peut pas être dans le casting gouvernemental, résume Chloé Morin, directrice de projets internationaux chez Ipsos. Le problème, le doute qui s'est installé sur l'efficacité de la politique menée, est plus politique ». La solution devra donc l'être aussi.

Le départ de Rugy ouvre une guerre de succession à l'Assemblée //

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/depart-rugy-ouvre-guerre-succession-a-l-assemblee-160992>

Nathalie Segaines

13 Nucléaire, loi mobilités... : les dossiers chauds de l'écologie laissés en cours par Hulot



Avec son départ précipité, Nicolas Hulot laisse à son successeur, François de Rugy, le soin de régler des chantiers complexes, avec des arbitrages à venir qui paraissent incertains.

• L'avenir du nucléaire

C'est à la fois le dossier le plus inflammable sur le plan politique, et le plus brûlant en termes de calendrier. Dans les prochaines semaines, le gouvernement devra présenter son texte de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et mettre ainsi noir sur blanc sa stratégie en matière d'énergie nucléaire. François de Rugy devra donc défendre ce texte que Nicolas Hulot redoutait d'avoir à porter. La PPE va en effet fixer l'horizon auquel l'exécutif entend avoir réduit à 50 % la part de l'atome civil dans le mix électrique. Hulot espérait une échéance vers 2030. Ce pourrait être plutôt 2035. Le texte devra ensuite poser les jalons des prochaines fermetures de réacteurs nucléaires, en plus de Fessenheim. L'ancien ministre de la Transition écologique militait pour que des arrêts soient effectifs dès ce quinquennat, quand EDF envisage de commencer à couper le courant à partir de 2029.

La décision la plus douloureuse pour un écologiste ne devrait en revanche pas être prise tout de suite: le gouvernement semble décidé à attendre le démarrage de l'EPR de Flamanville - prévu fin 2019 au plus tôt - avant de se prononcer sur l'opportunité de lancer un programme de construction de nouveaux réacteurs pour remplacer le parc existant. Dans le domaine de l'énergie, le nouveau ministre devra aussi piloter la montée en puissance des renouvelables, et gérer les fermetures, socialement sensibles, des dernières centrales à charbon françaises d'ici à la fin du quinquennat. Y compris celle, sur ses terres, de Cordemais en Loire-Atlantique.

• Une loi mobilités qui traîne

La «[loi pour l'orientation des mobilités](#)» (LOM), très attendue, a pris beaucoup de retard. Annoncée pour le printemps dernier, elle doit ni plus ni moins conduire à repenser l'organisation des transports en France pour les prochaines décennies. Le projet de loi est seulement en cours d'examen par le Conseil d'État et ne sera pas étudié avant octobre en Conseil des ministres. Il ne sera probablement pas soumis au vote des députés avant le début de l'année prochaine. Le texte actuel évite soigneusement l'épineuse question des grandes infrastructures (autoroutes, lignes TGV). L'ambition affichée était de favoriser les «mobilités douces» (comprendre la marche, le vélo et les transports électriques) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. L'ambitieux plan vélo voulu par Nicolas Hulot, dont l'objectif était de faire tripler la part de ce mode de 3 à 9 % d'ici à 2024, n'y est pas mentionné. Des annonces qui devaient être effectuées vendredi sur le sujet ont finalement été repoussées, selon Europe 1.

• Préparer la COP24

La 24e conférence des parties qui se tiendra en Pologne à la fin de l'année s'annonce compliquée. Des règles précises d'application de l'accord de Paris, texte approuvé en 2015 à l'issue de la COP21 et qui prévoit de limiter le réchauffement «bien en dessous de 2°C» d'ici à la fin du siècle, devaient y être prises mais les négociations préliminaires patinent déjà. La France, supposée jouer un rôle moteur, ne parvient pas elle-même à respecter les plafonds qu'elle se fixe. Plafonds pourtant déjà insuffisants pour tenir l'objectif fixé de 2 °C... Dans ce contexte, la révision de la «stratégie nationale bas carbone (SNBC)» qui doit être effectuée à la fin de l'année s'annonce acrobatique.

• Entre les abeilles et les ours

Avant l'été, Nicolas Hulot avait promis un grand plan en faveur de la biodiversité, pour sauver les espèces animales et végétales menacées, comme les abeilles et les oiseaux des campagnes. Mais que restera-t-il d'un plan qui se voulait ambitieux, notamment sur la fin de l'artificialisation des sols, mais ne semblait pas contenir de mesures contraignantes? Dans le même volet, François de Rugy mettra-t-il en application le [projet de réintroduction de deux ours dans les Pyrénées](#), qui fait hurler les éleveurs de brebis?

[Bertille Bayart](#), [Tristan Vey](#) et [Cyrille Vanlerberghe](#)

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 05/09/2018

14 La grande opération de charme de la Chine envers l'Afrique continue



Pékin, qui accueillait lundi et mardi 53 chefs d'Etat et de gouvernement, accroît sa participation militaire pour bâtir une coopération « Sud-Sud » aux accents anti-Occidentaux.

Le contraste se voulait saisissant, et il le fut. Les dirigeants africains viennent d'être reçus comme des princes à Pékin, qui a tenu à bien souligner sa différence d'approche par rapport aux Occidentaux – à commencer par le président américain, qui les avait choqués, en janvier, en parlant des Etats africains comme de « *pays de merde* ».

Pour accueillir les cinquante-trois chefs d'Etat et de gouvernement au septième forum triennal Chine-Afrique, lundi 3 et mardi 4 septembre, les Chinois ont mis les petits plats dans les grands. Les photos officielles montrent des dirigeants africains et leurs épouses, tout sourire, applaudir et remercier les dizaines de danseuses qui, en costume traditionnel, leur font une haie d'honneur. Ils se rendaient au banquet organisé dans le Grand Palais du peuple, un dîner de gala auquel participaient le président Xi Jinping, mais aussi son épouse, et qu'agrémentait un spectacle donné par des artistes chinois et africains.

Les Africains avaient une autre raison d'être aux anges. Quelques heures auparavant, Xi Jinping avait tenu un discours aussi agréable à leurs oreilles que désagréable à celles des Occidentaux. « *Nous poursuivons toujours la pratique des "cinq non" dans nos relations avec l'Afrique*, a dit le président

chinois, à savoir : *ne pas s'ingérer dans la recherche par les pays africains d'une voie de développement adaptée à leurs conditions nationales, ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures africaines, ne pas imposer notre volonté à l'Afrique, ne pas assortir nos aides à l'Afrique de conditions politiques quelconques, et ne pas poursuivre des intérêts politiques égoïstes dans notre coopération en matière d'investissement et de financement avec l'Afrique. Nous espérons que les autres pays pourront aussi se conformer à ce principe des "cinq non" dans le traitement des affaires liées à l'Afrique.* » Non seulement la Chine n'entend plus recevoir de leçon des Occidentaux, mais elle ne s'abstient pas de leur en donner.

Annulations de dettes

Autre explication aux sourires affichés : la Chine se montre toujours aussi généreuse. Comme en 2015, son aide se monte à 60 milliards de dollars (52 milliards d'euros) pour les trois années à venir. Xi Jinping a été assez précis : *« 15 milliards de dollars, au total, d'aides sans contrepartie, de prêts sans intérêt et de crédits préférentiels, une ligne de crédit de 20 milliards de dollars, le soutien à la création d'un fonds spécial de 10 milliards de dollars pour le financement du développement et d'un fonds spécial de 5 milliards de dollars pour le financement des importations en provenance de l'Afrique, et l'encouragement des entreprises chinoises à investir au moins 10 milliards de dollars sur le continent dans les trois ans à venir. »*

Pékin annule même, pour les pays les plus pauvres, *« leurs dettes non remboursées liées aux prêts intergouvernementaux sans intérêt arrivant à échéance fin 2018 »*. Une mesure que Xi Jinping n'a pas détaillée, mais qui lui permet de répondre à ceux qui accusent la Chine de piéger les pays africains en les surendettant. Une critique réfutée par Pékin, mais aussi par certains experts. Selon l'Institut de recherche Chine-Afrique de l'université américaine John-Hopkins, il n'y a que trois pays africains dont la dette pose problème et dont la Chine est le principal créancier : la République du Congo, la Zambie et Djibouti.

Renforcement de la coopération militaire

C'est dans ce dernier pays que la Chine a installé son unique base militaire à l'étranger. La seule à ce jour, mais pour combien de temps encore ? Le 3 septembre, le *New York Times* a annoncé que les Etats-Unis envisagent de retirer leurs troupes du Niger, de Tunisie, du Cameroun, de Libye et du Kenya, pour ne rester durablement qu'au Nigeria et en Somalie. Symboliquement, le même jour, Pékin renforçait sa coopération militaire avec l'Afrique. Elle en fait même une de ses huit priorités.

« La Chine (...) continuera à fournir des aides militaires sans contrepartie à l'Union africaine, et soutiendra les efforts déployés par les pays du Sahel, du golfe d'Aden, du golfe de Guinée et d'autres régions, dans la préservation de la sécurité régionale et dans la lutte contre le terrorisme. Elle créera un forum Chine-Afrique sur la paix et la sécurité (...) et elle travaillera à mettre en œuvre cinquante projets d'aide en matière de sécurité dans le cadre de l'initiative "One Belt, One Road" [« une ceinture, une route », nom officiel du projet chinois des « nouvelles routes de la soie »] et dans les domaines du maintien de l'ordre public, des opérations de maintien de la paix des Nations unies et de la lutte contre la piraterie et le terrorisme », a déclaré Xi Jinping.

Que la Chine profite des opérations de l'ONU pour perfectionner ses techniques militaires, qu'elle participe à la formation d'officiers africains ou qu'elle vende des armes sur le continent n'est pas nouveau. Mais, pour Jean-Pierre Cabestan, spécialiste des relations Chine-Afrique à l'université baptiste de Hongkong, *« Xi Jinping est beaucoup plus précis et ambitieux qu'il y a trois ans. La référence au Sahel indique peut-être que la Chine va s'impliquer dans le G5 Sahel, comme le souhaite la France. Et l'évocation du golfe de Guinée amène à s'interroger sur la vocation réelle du grand port construit par les Chinois à Sao Tomé-et-Principe. Les Occidentaux ne vont plus pouvoir reprocher aux Chinois de se contenter de vendre leurs produits aux Africains et de laisser l'Occident assurer la sécurité du continent. »* Surtout que la Chine se fait le chantre du multilatéralisme. Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU, était d'ailleurs présent à Pékin.

« Communauté de destins »

L'opération de séduction de M. Xi semble avoir réussi. Accusé fin août par Mahathir Mohamad, le premier ministre malaisien, de « *néocolonialisme* », le président a retenu la leçon et insisté sur les « *bénéfices concrets et tangibles* » que la « *communauté de destins Chine-Afrique* » devait apporter aux Africains. Ses invités, notamment Paul Kagame, président du Rwanda et de l'Union africaine, et le Sud-Africain Cyril Ramaphosa, l'ont soutenu sans réserve.

Si le discours anti-occidental de Pékin a touché une corde sensible chez nombre de dirigeants africains, la « communauté de destins » n'est pas toujours aussi flamboyante qu'un ballet chinois : les échanges commerciaux que les dirigeants avaient prévu, en 2015, de porter de 220 milliards de dollars à 400 milliards de dollars en cinq ans, ne se montaient plus qu'à 170 milliards de dollars en 2017. Le commerce, pas plus que la diplomatie, n'est un dîner de gala.

Par Frédéric Lemaître

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France





Garanti sans virus. www.avast.com